

## LA LOI BLANQUER "POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE"

Et contre les ventilateurs à bobards

## CE QUE FAIT LA LOI BLANQUER

Elle rend obligatoire l'instruction à partir de 3 ans, dès la rentrée 2019 alors que 98% des élèves de cet âge sont déjà scolarisés. Non pour réduire les « inégalités de destin », mais pour que les maternelles privées soient obligatoirement financées par l'argent public.

Elle instaure une évaluation des pratiques de chaque établissement par un "conseil national de l'évaluation de l'école", en charge de cette mission. Avant ce conseil était indépendant. Maintenant c'est le ministre qui en nomme 10 membres sur 14 : juge et partie!

Elle remet en cause la liberté d'expression des profs au nom de l' « exemplarité » des fonctionnaires.

Elle ne dit toujours rien des violences envers les profs : #pasdevague, mais des drapeaux, des cartes de France et des extraits de la Marseillaise.

Elle crée des établissements bilingues, financés en partie par des fonds privés, qui pourront déroger aux programmes officiels. Ils seront réservés à des élèves sélectionnés. C'est toujours moins de mixité sociale...

Elle permet des **fusions écoles** *I* **collèges** pour globaliser les postes d'enseignants et **faire des économies**.

Des étudiants en M1 seront seuls en responsabilité de classe 8h par semaine sans réelle formation initiale.

L'instruction obligatoire conduira à scolariser plus d'enfants de 3, 4, et 5 ans en situation de handicap **pour une école plus inclusive**. Mais aucun moyen en formation supplémentaire n'est prévu.

## **OBJECTIFS**

Retrouver au verso comment

- → élever le niveau général des élèves
- → combattre les inégalités
- → renforcer la confiance dans l'école



## On est loin de la confiance ! La loi modifie en profondeur l'école sans rien résoudre ni rien proposer de positif. Pour une autre réforme !

Ne pas financer l'école privée avec nos impôts. De l'argent public pour l'école publique !

Revenir à un organisme **indépendant** pour évaluer les politiques publiques sans la pression du ministère.

Un fonctionnaire doit se sentir libre d'avertir le public si son administration prend des décisions contraires au bien commun.

Ne pas négliger les difficultés et les violences auxquelles sont soumis les enseignants, garantir la liberté pédagogique seraient de vraies preuves de confiance! Augmenter les salaires des personnels afin de rendre le métier attractif

Maintenir un maillage d'écoles, collèges et lycées sur tout le territoire et donner les moyens nécessaires pour offrir une formation riche et de qualité à toutes et tous.

Réunir des états généraux de l'inclusion et traiter celle-ci dans tous ses versants au sein de notre société, de la petite enfance jusqu'à la retraite.

Le Bac doit rester national avec des épreuves terminales sans concurrence entre établissements. Tous les bacheliers doivent pouvoir accéder à la licence de leur choix.

Le ministre est passé outre les avis négatifs du Comité Technique Ministériel et du Conseil Supérieur de l'Education. Ses réformes sont rejetées par les représentants des parents, des lycéens et des personnels : déni de démocratie !